



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/01/2023 N°502

ROLAND LESCURE SALUE LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT EN FRANCE DU GROUPE AMÉRICAIN CHEMOURS

À l'occasion de sa venue en France, le président-directeur général de l'entreprise américaine Chemours, Mark Newman, a annoncé la décision de choisir le site de Villers-Saint-Paul (Oise, Hauts-de-France) pour investir dans des lignes de fabrication de composants essentiels au développement de la filière de l'hydrogène vert. Cet investissement permettra de fabriquer, d'ici 2025, des ionomères et des membranes NafionTM, qui sont utilisés dans les électrolyseurs d'eau pour la production d'hydrogène et dans les piles à combustible à hydrogène.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, salue cet investissement américain de l'ordre de 200 millions d'euros sur le sol français, qui permettra de créer 80 emplois pérennes et de développer la filière industrielle de l'hydrogène vert.

La France n'a jamais été aussi attractive grâce au volontarisme des salariés, des investisseurs et des pouvoirs publics : Roland Lescure tient à saluer le travail de toutes les équipes mobilisées, notamment celles de Business France, pour inciter Chemours à investir sur le sol français.

Le pays a accueilli en 2021 plus de 1 600 projets d'investissements étrangers qui ont permis de créer ou de maintenir 45 000 emplois : c'est un record pour la France, qui maintient sa première place en termes de nombre de projets. Les États-Unis sont d'ailleurs le principal investisseur en France.

Le président de la République a décidé de donner à la France les moyens de devenir un leader de l'économie de demain, notamment sur l'hydrogène vert, grâce au programme d'investissement France 2030. Avec cet investissement de Chemours à Villers-Saint-Paul, la France va compléter les technologies nécessaires à l'utilisation de l'hydrogène décarboné : c'est pourquoi l'Etat soutiendra financièrement le projet industriel de Chemours dans le cadre de l'appel à projets « Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels », opéré par l'ADEME.

Cet investissement est un signal majeur pour la politique industrielle française, dans cette période de hausse des prix de l'énergie et de compétition internationale accrue notamment par l'Inflation Reduction Act américain. Il démontre que la politique menée depuis six ans par Bruno Le Maire porte ses fruits, tant sur l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers que sur le développement de technologies d'avenir.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, a déclaré : « Avec Bruno Le Maire, nous agissons pour réindustrialiser la France, en privilégiant les technologies vertes de la décarbonation. L'investissement de Chemours sur le sol français est emblématique à cet égard : il démontre la capacité de la France à la fois de continuer à attirer des investisseurs étrangers et de compléter ses outils nécessaires à la souveraineté technologique dans le domaine de l'hydrogène vert. Nous allons encore accélérer avec le projet de loi sur la réindustrialisation verte, dont les travaux commencent en ce moment même. »

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Bruno Le Maire:

01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure :

01 53 18 46 19 presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des entreprises :

presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ Traduit une double ambition: transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-

✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france-2030 | @SGPI_avenir